



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS • 1 AN

Niveau 3 - [Fiche RNCP n°15156](#)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le titulaire de ce diplôme est amené à intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés depuis leur création (totale ou partielle) mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.

Il prépare le terrain, plante, élague, entretient massifs, pelouses et allées. Il peut être amené à maçonner si besoin est.

Pour effectuer ces tâches, il utilise du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
- Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité
- Construire des ouvrages maçonnés paysagers
- Connaître et utiliser des végétaux d'ornement

Pas de mobilité internationale, mobilité « collective » possible selon projet pédagogique.

FORMATION EN APPRENTISSAGE



LIEU CFA Nantes Terre Atlantique
Site de Saint-Herblain



DURÉE 1 an possible selon profil



TARIFS & FINANCEMENT

- Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur

Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet

RÉMUNÉRATION

Minimum légal - consultez notre site internet

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

MOYENS & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Individualisation des Parcours, Travaux Pratiques, Visites...

OBTENTION DU DIPLÔME

- Évaluation au cours d'épreuves pratiques, écrites ou orales
- Diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC), qui peuvent être obtenues indépendamment.
- Chaque UC correspond à un bloc de compétences et ils doivent tous être validés afin d'obtenir le diplôme. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

ET APRÈS ?

- BP Aménagements Paysagers
- Bac Pro. Aménagements Paysagers

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé possible** selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors des phases de recrutement et de positionnement
- **Validation Acquis Académique** et allègements possibles avec un Bac Pro Agricole, ou un BPA TAP

CONTENU DE LA FORMATION

UC G3 • Risques professionnels, gestion de l'eau, gestion des déchets

UC P6 • Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager - *tonte, scarification, fertilisation, taille, soin, entretien des végétaux*

UC P7 • Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager - *plantation et engazonnement, préparation et réalisation de chantier (piquetage, pavage, bordure, muret, allée)*

UC P8 • Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité - *théorie, entretien, du matériel, conduite de mini pelle et déplacement de micro tracteurs en sécurité, entretien de tondeuse autoportée, et autres matériels motorisés*

UCARE 1 • Construire des ouvrages maçonnés paysagers - *réalisation de pavages, allées, bordures*

UCARE 2 • Connaître et utiliser des végétaux d'ornement - *réaliser, en choisissant des végétaux adaptés, un projet de composition de plantes en fonction des contraintes d'un aménagement paysager*



CHIFFRES CLÉS



Taux de réussite aux examens 2024 • à venir

Taux de satisfaction des apprentis • à venir

Taux de poursuite d'étude • à venir

Taux d'insertion pro. à 6 mois • à venir

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet

ORGANISATION DE LA FORMATION

595 heures sur 1 an
de formation en centre
17 semaines par an

30 semaines
chez le maître d'apprentissage

DÉBOUCHÉS

- Jardinier/jardinière d'espaces verts
- Agent paysagiste, aide paysagiste
- ouvrier/ouvrière paysagiste, jardinier paysagiste

Certification du Ministère de l'agriculture
Arrêté de création du 4 avril 2007.

PLUS D'INFORMATIONS



CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage - Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnaière
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN
www.nantes-terre-atlantique.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 15 à 29 ans ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH
- L'admission en BPA Travaux des Aménagements Paysagers se fait après la classe de 3ème du collège
- Après passage de tests et entretien de motivation, une réponse vous est adressée par courrier

L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

S'INSCRIRE - CONTACTS

- nantes-terre-atlantique.fr
- ypareo.julesrieffel.com
- secrétariat du CFA au 02.40.94.86.08
ou par mail à cfa@nantes-terre-atlantique.fr

À partir de février 2025

Début de formation : septembre 2025

Mise à jour : septembre 2024